

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-13

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

09 OCT. 2025

- Date de convocation : 03/09/2025

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Hervé COTTEREAU, Nicole SOPENA, Jacky GAUTHIER, Philippe JOUBERT

ABSENTE EXCUSEE : Agnès FRADET a donné pouvoir de vote à Mme Annie COTTEREAU

ABSENTE : Laurence LUSSEAU

Madame DAGUET Michelle est nommée secrétaire

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES VOISINES AU SPECTACLE DE NOËL

Mme DAGUET Michelle explique aux membres que les communes de RENAY et LISLE ont dissous leur CCAS. Il est nécessaire de reprendre une délibération étant donné que les enfants des communes de RENAY et LISLE assistent au spectacle de Noël à PEZOU.

Après en avoir délibéré, les membres présents :

- **ACCEPTENT** que les enfants domiciliés à RENAY et LISLE et répondant aux critères d'âge puissent bénéficier du spectacle de Noël avec les petits Pezoviens,
- **PRECISENT** qu'une participation sera demandée aux communes de RENAY et LISLE à hauteur du nombre d'enfants inscrits pour le spectacle ainsi que le GUSO et la SACEM.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission à la Préfecture de Blois et
de sa publication, le 29/09/2025

Le Président :

M. Pierre SOLON

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Pierre SOLON

Le Secrétaire de Séance :
Mme Michelle DAGUET

